

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 749

27 mars 2008

SOMMAIRE

AEIY II (Lux) Holding Company S.à r.l.	35925	Luna Holding S. à r.l.	35940
Alpinex Long/Short Global Emerging Markets Fund	35943	Luxservices Europe S.A.	35946
AP Réalisations S.A.	35951	Moury-Finance	35952
Baninter S.A.	35942	Moynesque Vignoble S.A.	35947
C8 Bazar S.à r.l.	35911	N.S.D. Nouvelle Société de Développement S.A.	35945
Cambenes S.A.	35949	OMV Luxco II	35918
Colonnes Investment	35940	OMV Paris Luxco II	35918
Crescendo Real Estate Holdings S.A.	35946	Oscars S.A.	35950
Desmo Investments S.à r.l.	35944	Ovide S.A.	35911
Eurodom S.A.	35950	Pargestion S.A.	35947
Exival Holding	35951	Pertinax SA	35911
Financière E S.A.	35906	Platinum Investments Holding SA	35911
France Fund Holdco S.à r.l.	35918	Riverwells Investments S.A.	35943
France TopCo S. à r.l.	35918	Rodio Sprink-Lux Engineering S.A.	35951
Gramuglia-Boutet, S.à r.l.	35946	Royal AFC S.A.	35933
Gramuglia-Boutet S.e.n.c.	35946	Société Luxembourgeoise Chanzy Par-doux S.à r.l.	35949
Harvest CLO I S.A.	35944	SOF-VII European Hotel Lux, S.à r.l.	35942
Helarb Investments Partners (SCA) SICAR	35906	Tinkerbelle S.à r.l.	35950
ICT - Auction S.à r.l.	35940	Tone S.A.	35948
Immobilière Doris	35952	Tootal Silk S.A.	35948
Jogo S.à r.l.	35918	Trustinvest S.A.	35906
Last Machine S.A.	35945	Venere S.A.	35947

Trustinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 6.462.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 23 janvier 2008

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera, fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031266/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Financière E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.414.

Extrait des décisions des associés prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 15 janvier 2008

1) Monsieur Brian Anthony McMahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2011 (en remplacement de Monsieur Pascal Claude Robert Leclerc, démissionnaire).

2) Le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, nommée en tant que personne chargée du contrôle des comptes, est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE E S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032229/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07756. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Helarb Investments Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 1.000.100,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 124.846.

In the year two thousand and seven, on the fifth of October.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting of the shareholders (hereafter the Meeting) of the company HELARB INVESTMENTS PARTNERS (SCA) SICAR, a company in risk capital in the form of a company limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 124.846, incorporated by a deed of notary Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated December 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 796, dated May 5, 2007 (the Company):

1. HELARB INVESTMENTS MANAGER S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 124.087, being the holder of 2000 Class B Shares and 1 Class C Share, duly represented by M^e Christian Steinmetz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on August 24, 2007;

2. HELVETIA ARAB HOLDING COMPANY K.S.C., a Kuwaiti Holding Stock company, incorporated in Kuwait, having its registered office at Al-Fares Commercial Center, Ali Al-Salem Street, 13102 - Safat, Kuwait, registered with the commercial register in the State of Kuwait under number 84440, being the holder of 3000 Class A Shares, duly represented by M^e Christian Steinmetz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on August 24, 2007,

and for the purpose of its subscription to a capital increase of the Company and its vote on all items of the agenda below.

Which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The three thousand (3,000) Class A Shares, two thousand (2,000) Class B Shares and one (1) Class C Share, representing the entire issued share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by five hundred thousand euro (€ 500,000.-) in order to bring it from its present amount of five hundred thousand one hundred euro (€ 500,100.-) represented by three thousand (3,000) Class A Shares, two thousand (2,000) Class B Shares and one (1) Class C Share, without a par value to one million one hundred euro (€ 1,000,100.-) by the issue of five thousand (5,000) Class A Shares without a par value.

3. Subscription to the capital increase specified under 2. above, and payment of a share premium attached to the Class A Shares of an aggregate amount of twenty-six million nine hundred thirty thousand eight hundred and eighty euro (€ 26,930,880.-) by the contribution to the Company of all the shares of HELARB INVESTMENTS S.à r.l. (the HELARB Shares), a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 100.488 (HELARB) as well as two million four hundred eighty-three thousand seven hundred and eighty-eight (2,483,788) bonds with a nominal value of ten euro (€10.-) each issued by HELARB (the Bonds).

4. Amendment of point 6.1 of Article 6 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 6. Capital.**

6.1. The subscribed and issued share capital of the Partnership is set at one million one hundred euro (€ 1,000,100.-) divided into the following three classes of shares:

- (i) eight thousand (8,000) Class A Shares without a par value;
- (ii) two thousand (2,000) Class B Shares without a par value;
- (iii) one (1) Class C Share, without a par value.»

III. The appearing parties have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by five hundred thousand euro (€ 500,000.-) in order to bring it from its present amount of five hundred thousand one hundred euro (€ 500,100.-) represented by three thousand (3,000) Class A Shares, two thousand (2,000) Class B Shares and one (1) Class C Share, without a par value, to one million one hundred euro (€ 1,000,100.-) by the issue of five thousand (5,000) Class A Shares without a par value, having the rights and obligations conferred to the Class A Shares.

Third resolution

HELVETIA ARAB HOLDING COMPANY K.S.C., represented as stated here above, declares that it subscribes the increase of the share capital of the Company represented by five thousand (5,000) Class A Shares without a par value and it fully pays up such new Shares by a contribution in kind consisting of all the HELARB Shares as well as the Bonds (the Contribution) to the Company.

A copy of the balance sheet of HELARB dated December 31, 2006, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such Contribution is to be made according to the fair market value of the HELARB Shares and nominal value of the Bonds and is valued at twenty-six million nine hundred thirty thousand eight hundred and eighty euro (€ 26,930,880.-).

Pursuant to article 26-1 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, the Contribution has been subject to a report by BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. dated September 27, 2007, which concludes as follows:

«On the basis of the procedures which we have performed, nothing came to our attention that causes us to believe that the valuation adopted by the General Partner of HELARB INVESTMENTS PARTNERS (SCA) SICAR is not resulting in a value which is at least equal to the number of 5,000 Class A Shares without par value to be issued together with a share premium of 26,430,880.- EUR. The total value of the contribution is 26,930,880.- EUR.»

The said report, after having been signed ne varietur by the Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be registered with it.

Evidence of the transfer of the HELARB Shares and the Bonds to the Company has been given to the notary.

Such contribution in an amount of twenty-six million nine hundred thirty thousand eight hundred and eighty euro (€ 26,930,880.-) is to be allocated as follows:

(1) An amount of five hundred thousand euro (€ 500,000.-) is to be allocated to the nominal capital account of the Company; and

(2) An amount of twenty-six million four hundred thirty thousand eight hundred and eighty euro (€ 26,430,880.-) is to be allocated to the Class A share premium account of the Company.

It results from a certificate issued by HELARB, that neither the HELARB Shares nor the Bonds are encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance, that there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the HELARB Shares and Bonds and neither the HELARB Shares nor the Bonds are subject to any attachment.

Thereupon the Meeting resolves to accept the above-mentioned subscription and payment by way of the Contribution and further allots the five thousand (5,000) Class A Shares to HELVETIA ARAB HOLDING COMPANY K.S.C.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend point 6.1. of Article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 6. Capital.**

6.1. The subscribed and issue share capital of the Partnership is set at one million one hundred euro (€ 1,000,100.-) divided into the following three classes of shares:

- (i) eight thousand (8,000) Class A Shares without a par value;
- (ii) two thousand (2,000) Class B Shares without a par value;
- (iii) one (1) Class C Share, without a par value.»

Tax exemption

As a SICAR, the Company benefits from capital duty exemption. Further more, insofar the contribution results in the Company holding 100% of the share capital of HELARB INVESTMENTS SARL, a company limited by shares with registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides a capital duty exemption.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately six thousand euro (€ 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu pour tenir une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'Assemblée) de la société HELARB INVESTMENTS PARTNERS (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque constituée sous forme de société en commandite par actions conformément au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 124 846, constituée par acte du notaire Maître Paul Frieders, notaire demeurant à Luxembourg, le 29 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 796, daté du 5 mai 2007 (la Société):

1. HELARB INVESTMENTS MANAGER S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, organisée conformément au droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124 087, détentrice de 2000 Actions de Classe B et 1 Action de Classe C, dûment représentée par M^e Christian Steinmetz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé le 24 août 2007;

2. HELVETIA ARAB HOLDING COMPANY K.S.C., une société koweïtienne de participation, constituée au Koweït, ayant son siège social au Al-Fares Commercial Center, Ali Al-Salem Street, 13102 - Safat, Koweït, enregistrée auprès du Registre de Commerce de l'Etat du Koweït sous le numéro 84440, détenteur de 3.000 Actions de Classe A, dûment représentée par M^e Christian Steinmetz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé le 24 août 2007,

et pour les besoins de sa souscription à l'augmentation de capital de la Société et de son vote sur tous les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant de constater ce qui suit:

I. Les trois mille (3.000) Actions de Classe A, les deux mille (2.000) Actions de Classe B et la seule Action de Classe C, représentant l'entière du capital social souscrit de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour tel que reproduit ci-après.

II. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux avis de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société de cinq cent mille euros (€ 500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent mille cent euros (€ 500.100,-) représenté par trois mille (3.000) Actions de Classe A, deux mille (2.000) Actions de Classe B, et une (1) Action de Classe C sans valeur nominale, à un million cent euro (€ 1.000.100,-) par l'émission de cinq mille (5.000) Actions de Classe A sans valeur nominale.

3. Souscription à l'augmentation de capital tel que spécifié au point 2. ci-dessus et paiement d'une prime d'émission attachée aux Actions de Classe A d'un montant total de vingt-six millions neuf cent trente mille huit cent quatre-vingt euros (€ 26.930.880,-) par apport à la Société de toutes les parts sociales de HELARB INVESTMENTS S.à r.l. (les Parts Sociales HELARB), une société à responsabilité limitée organisée conformément au droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.488 (HELARB) ainsi que deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-huit (2.483.788) obligations d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune émises par HELARB (les Obligations).

4. Modification du point 6.1. de l'Article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.**

6.1. Le capital social souscrit et émis de la Société est fixé à un million cent mille cent euros (€ 1.000.100,-) divisé dans les trois classes d'actions suivantes:

- (i) huit mille (8.000) Actions de Classe A sans valeur nominale;
- (ii) deux mille (2.000) Actions de Classe B sans valeur nominale;
- (iii) une (1) Action de Classe C sans valeur nominale.»

III. Les parties comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux avis de convocation, les actionnaires étant représentés, se considérant comme ayant été valablement convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour de l'Assemblée qui a été mis à leur disposition à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de cinq cent mille euros (€ 500.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinq cent mille cent euros (€ 500.100,-) représenté par trois mille (3.000) Actions de Classe A, deux mille (2.000) Actions de Classe B, et une (1) Action de Classe C sans valeur nominale, à un million cent euros (€ 1.000.100,-) par l'émission de cinq mille (5.000) Actions de Classe A sans valeur nominale et ayant les droits et obligations conférés à par la Classe A.

Troisième résolution

HELVETIA ARAB HOLDING COMPANY K.S.C., représentée tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société représenté par cinq mille (5.000) Actions de Classe A sans valeur nominale et libère entièrement le prix de souscription de ces nouvelles Actions par un apport en nature à la Société consistant dans toutes les Parts Sociales HELARB ainsi que les Obligations (l'Apport).

Une copie du bilan de HELARB daté du 31 décembre 2006, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cet apport est fait conformément à la valeur du marché des Parts Sociales HELARB et la valeur nominale des Obligations et est évalué à vingt-six millions neuf cent trente mille huit cent quatre-vingts euros (€ 26.930.880,-).

Conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée, l'Apport a fait l'objet d'un rapport de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE daté du 27 septembre 2007, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base nos (sic) diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale retenue par le commanditaire de HELARB INVESTMENTS PARTNERS (SCA) SICAR ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des 5.000 actions de classe A à émettre en contrepartie augmenté d'une prime d'émission de 26.430.880,- EUR. La valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire s'élève à 26.930.880,- EUR.»

Ledit rapport, signé ne varietur par l'Actionnaire et le notaire, demeurera annexé aux présentes et sera soumis à la formalité de l'enregistrement avec ces dernières.

Preuve du transfert des Parts Sociales HELARB et des Obligations a été donnée au notaire.

Cet apport d'un montant de vingt-six millions neuf cent trente mille huit cent quatre-vingt euros (€ 26.930.880,-) sera attribué comme suit:

- 1) Un montant de cinq cents mille euros (€ 500.000,-) sera attribué au compte capital social de la Société; et
- 2) Un montant de vingt-six millions quatre cent trente mille huit cent quatre-vingt euros (€ 26.430.880,-) sera attribué au compte prime d'émission des Actions de la Classe A de la Société.

Il résulte d'un certificat émis par HELARB que ni les Parts Sociales HELARB ni les Obligations ne font l'objet d'un gage, lien, usufruit ou tout autre charge et qu'il n'existe aucun droit de constituer un gage ou un usufruit sur les Parts Sociales HELARB ni sur les Obligations et que ni les Parts Sociales HELARB ni les Obligations ne sont sujets à charge.

L'Assemblée décide ensuite d'accepter la souscription et le paiement décrit ci-dessus par voie de l'Apport et attribue en conséquence les cinq mille (5.000) Actions de Classe A à HELVETIA ARAB HOLDING COMPANY K.S.C.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le point 6.1. de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 6. Capital Social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à un million cent euros (€ 1.000.100,-) représenté par huit mille (8.000) Actions de Classe A, deux mille (2.000) Actions de Classe B et une (1) Action de Classe C sans valeur nominale.»

Exemption

En tant que SICAR, la Société bénéficie d'une exemption du droit d'apport. De plus, dans la mesure où l'apport résulte dans une participation de 100% des actions émises par HELARB INVESTMENTS Sarl, une société avec siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant des frais en relation avec le présent acte est estimé à approximativement six mille euros (€ 6.000,-).

Le notaire qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, il est prévu qu'en cas de différences entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Steinmetz, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, LAC/2007/31001. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008032728/5770/238.

(080034545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Pertinax SA, Société Anonyme,
(anc. Platinum Investments Holding SA).**

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 février 2008.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2008032774/2724/14.

(080034246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Ovide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 40.788.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032775/5770/12.

(080034460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

C8 Bazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 136.627.

STATUTS

L'an deux mille huit, le treize février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COLONY VIII BAZAR INVESTOR L.L.C, a limited liability company constitué sous la loi de l'Etat de Delaware, ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (Etats-Unis) et ayant son principal établissement 1999 avenue of the stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, (USA)

Ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date 8 février 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de C8 BAZAR S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et droits, les mettre en valeur, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, contracter des emprunts ou obtenir toute forme de crédit, délivrer à cet égard toutes garanties pour couvrir ses obligations et accorder à ses filiales ou toutes sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou encore à toutes sociétés qui seraient associées de la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3 La Société pourra aussi réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (12.600,- €) représenté par cent vingt six (126) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cents Euro (100,- €). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

6. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des Parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre III. Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et mandataires du Gérant.

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des Associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.3 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales.

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités.

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les Parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les

réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI. Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2008.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:	Parts Sociales
COLONY VIII BAZAR INVESTOR L.L.C.	126
Total: cent vingt six Parts Sociales	126

Les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (12.600,- €) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (12.600,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les Parts Sociales ont été souscrites avec une prime d'émission d'un montant global de mille deux cent soixante Euros (1.260,- €) qui sera allouée à la réserve légale.

Le montant de ladite prime d'émission a été intégralement libéré, ainsi qu'il en a été justifiée au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of February
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COLONY VIII BAZAR INVESTOR L.L.C , a limited liability company constitué sous la loi de l'Etat de Delaware, ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (Etats-Unis) et ayant son principal établissement 1999 avenue of the stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, (USA

here represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 8 February 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name of C8 BAZAR S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the administration, the management, the control and the development of those participating interests.

3.2 In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any company or enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option or in any other way, any securities and rights, to borrow or to obtain any form of credit facility, to give guarantees in order to secure its obligations and to grant to its subsidiaries or any other company in which the Company has a direct or indirect interest or any company being a shareholder of the Company any assistance, loans, advances or guarantees.

3.3 The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial transactions, any transactions in respect of real estate or moveable property, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) represented by one hundred and twenty-six (126) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

Chapter III. Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the Manager. In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the Company. The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and agent of the Managers.

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter IV. General meeting of Shareholders

12. Powers of the general meeting of Shareholders - Votes.

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings.

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities.

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on Shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI. Liquidation

17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:	Shares
COLONY VIII BAZAR INVESTOR L.L.C.	126
Total: one hundred and twenty six Shares	126

The Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

The Shares have been subscribed together with a share premium of a global amount of one thousand two hundred and sixty Euro (1,260.- €), which will be allocated to the legal reserve.

The amount of the issue premium has been fully paid up in cash, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, Relation: LAC/2008/6779. — Reçu 69,30 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008032844/211/361.

(080034407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**OMV Luxco II, Société à responsabilité limitée,
(anc. OMV Paris Luxco II).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.382.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032807/5770/14.

(080034288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**France TopCo S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. France Fund Holdco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.578.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008032779/5770/14.

(080034305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Jogo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.612.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GUPPY S.A. a Luxembourg public limited company having its registered office at L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.050, here duly represented by its managing director Mr Jonathan Beggiano, director of companies, residing professionally in L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

being the sole shareholder of JOGO B.V. (the «Company»), a limited liability company, having its statutory seat in Amsterdam, The Netherlands and its administrative office and its principal place of business at L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Aart Gerard Daniël Heering, notary public residing in Amsterdam, The Netherlands, dated April 3rd, 1985.

The appearing person requested the notary to act the ratification of the resolutions taken by the extraordinary meeting of shareholders of the Company at its meeting held in Amsterdam, The Netherlands, on December 28th, 2007, which resolved, among others, (i) to transfer the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg and (ii) to set the date of effectiveness of the transfer of the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg as per December 28th, 2007, in compliance with the provisions of Luxembourg laws and rules governing the status of a legal entity, maintained without discontinuance in accordance with such laws.

A copy of the minutes of said extraordinary meeting of shareholders of the Company as well as a declaration of the board of directors of the Company stating that the fair market value of the Company as per February 12th, 2008 is at least forty-five thousand euro (EUR 45,000) after signature *ne varietur* by the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing person, representing the sole shareholder of the Company, further requested the notary to state that:

First resolution

The sole shareholder ratifies his resolutions taken in a general meeting held in Amsterdam, The Netherlands on December 28th, 2007 where the following resolutions have been taken:

1. The place of effective management of the Company is hereby transferred from The Netherlands to Luxembourg as of December 28th, 2007;
2. The business and administrative office and the principal establishment of the Company are set in L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;
3. Mr. Jonathan Beggiano is appointed as sole manager of the Company;
4. The Company adopts the form of a «société à responsabilité limitée».

Second resolution

The sole shareholder resolves to proceed to a total update of the Articles of Association of the Company in order to comply with Luxembourg Law, which shall henceforth be worded as follows:

« **Art. 1.** There is continued a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation's activities are assets management, exclusively or almost exclusively of securities, real estate property and mortgage debts.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is continued for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name JOGO S. à r.l.

Art. 5. The Company has its statutory seat in Amsterdam, The Netherlands.

It shall have its main office and principal place of business at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, and it

may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in The Netherlands and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at forty-five thousand euro (45,000.- EUR) represented by forty-five (45) shares of one thousand euro (1,000.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

Without prejudice to any other appropriate provisions of the articles of association, the manager(s) shall obtain the approval of the general meeting of shareholders for managerial decisions with respect to any of one or more of the following matters:

- a. the acquiring, alienating, encumbering, leasing, letting and in any other way obtaining or giving the use or benefit of registered property;
- b. entering into agreements, whereby the company is granted a bank credit facility;
- c. lending and borrowing money, with the exception of acquiring money under a credit facility agreement already granted to the company by a bank;
- d. long term direct or indirect cooperation with another company and the termination of such cooperation;
- e. direct or indirect participation in the capital of another company and changing the size of such a participation;
- f. to make investments;
- g. the creation of limited rights in respect of legal rights and movable property;
- h. the entering into agreements by which the company binds itself as guarantor or as severally liable co-debtor, or otherwise guarantees or agrees to bind itself as security for a debt of a third party;
- i. making settlements;
- j. being a party to legal proceedings which shall include the conducting of arbitration proceedings, with the exception of taking legal measures which cannot be delayed;
- k. making and changing employment agreements, as a result of which remuneration is granted, the amount of which exceeds the maximum amount per year to be determined by the supervisory board and to be stated to the management board in writing;
- l. establishing pension plans and granting pension rights in excess of those arising from existing agreements;
- m. exercising voting rights attached to shares and bonds of companies which are not listed.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Transitory Provision

By way of derogation of Article 15 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the day of transfer being December 28th, 2007 to September 30th, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

For the purpose of registration, it is stated that this transfer of the place of effective management of the company to Luxembourg is exempt from the contribution duty (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of 29th December, 1971, «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», as amended.

Extraordinary general meeting

The appearing person, representing the sole shareholder of the Company, has henceforth adopted the following resolutions:

- 1) The meeting appoints as sole manager of the Company:

Mr. Jonathan Beggiato, director of companies, born in Villerupt (France) on June 19th, 1975 and residing at 4, petite rue du Moulin, L-4251 Esch-sur-Alzette.

The duration of their mandates is unlimited.

- 2) The administrative office and principal place of business is established in L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the French version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GUPPY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, et enregistrer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.050, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jonathan Beggiano, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de JOGO B.V. (la «Société»), une société à responsabilité limitée avec siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, et siège administratif et principal établissement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par Maître Aart Gerard Daniël Heering, notaire de résidence à Amsterdam, Pays-Bas, en date du 3 avril 1985,

La personne comparante a requis le notaire d'acter la ratification des résolutions prises par l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Amsterdam, Pays-Bas le 28 décembre 2007, qui a décidé, entre autres, (i) de transférer le principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg et (ii) de fixer la date de prise d'effet du principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg au 28 décembre 2007, dans le respect des dispositions des lois luxembourgeoises et règles gouvernant le statut d'une entité juridique, maintenue sans discontinuation conformément auxdites lois.

Une copie du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société ainsi qu'une déclaration du conseil d'administration de la Société déclarant que la valeur de marché de la Société en date du 12 février 2008 est d'au moins quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR), après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Là-dessus, la personne comparante, représentant l'actionnaire unique, a en plus requis le notaire d'acter que:

Première résolution

L'actionnaire unique ratifie les résolutions prises lors d'une assemblée générale tenue à Amsterdam, Pays-Bas, en date du 28 décembre 2007. Lors de ladite assemblée les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le principal établissement de la Société est par les présentes transféré des Pays-Bas à Luxembourg avec effet au 28 décembre 2007;
2. Le siège administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société sont établis à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;
3. Monsieur Jonathan Beggiano est nommé comme gérant unique de la Société;
4. La Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec les lois luxembourgeoises qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est continué une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la gestion de fortune, exclusivement ou quasiment exclusivement, de titres, biens immobiliers et créance hypothécaire.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est continuée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination JOGO S. à r.l.

Art. 5. La Société a son siège social et statutaire à Amsterdam, Pays-Bas.

Elle aura son administration centrale et son principal établissement à Luxembourg

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts et pourra être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant aux Pays-Bas qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) représenté par quarante-cinq (45) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Sans préjudice envers toute autre clause des Statuts de la société, le(s) gérant(s) doit (doivent) obtenir l'accord de l'assemblée générale des associés concernant des décisions directoriales se référant à un ou plusieurs des points suivant:

- a. acquérir, céder, grever, acheter en leasing, louer et de toute autre manière obtenir ou donner l'usage ou le bénéfice de biens immobiliers;
- b. conclure des contrats dans lesquels une facilité de crédit bancaire est accordé à la société;
- c. prêter et emprunter de l'argent, à l'exception d'obtenir de l'argent dans des conditions de facilités de crédit déjà accordées à la société par une banque;
- d. collaboration directe ou indirecte à long terme avec une autre société et la cessation d'une telle collaboration;
- e. participation directe ou indirecte dans le capital d'une autre société et modification de la dimension de cette participation;
- f. faire des investissements;
- g. l'instauration de droits limités concernant les droits acquis et les biens mobiliers;
- h. conclure des contrats ou autre garanties en vertu desquels la société s'engage en tant que garant caution ou co-débiteur solidairement responsable, ou donne son accord de s'engager en tant que garant ou caution pour une dette d'une tierce personne;
- i. conclure des transactions;

j. être partie à des procédures juridique dont la conduite de procédures d'arbitrage, mais à l'exception de la prise de mesures légales qui ne peuvent être retardées;

k. faire et modifier des contrats de travail en vertu desquels une rémunération est accordée et dont le montant excède le montant maximum annuel, à déterminer par le conseil de surveillance et à présenter au conseil de gérance par écrit;

l. élaborer des plans de pension et assurer des droits de pension en surplus de ceux mentionner dans les contrats déjà existants;

m. exercer les droits de votes attachés aux parts sociales et aux titres de sociétés n'étant pas cotée à la Bourse.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, l'exercice social en cours commence à la date du transfert de siège soit le 28 décembre 2007 et finira le 30 septembre 2008.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le transfert du principal établissement de la société à Luxembourg est exempt du droit d'apport conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi du 29 décembre 1971, concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, telle qu'elle a été modifiée.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la personne comparante, représentant l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société nomme comme gérant unique de la Société:

Monsieur Jonathan Beggato, directeur de sociétés né à Villerupt le 19 juin 1975, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 4, petite rue du Moulin.

La durée de son mandat est illimitée.

2) Le siège administratif et principal établissement de la Société est établi à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Beggato, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, LAC/2008/7286. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008032902/5770/357.

(080034207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

AEIY II (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.636.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

(1) AEIY II INVESTMENTS I LIMITED, with registered office at THE OFFICES OF PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203361,

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) AEIY II INVESTMENTS II LIMITED, with registered office at THE OFFICES OF PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203362,

duly represented by Mr Alain Thill, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AEIY II (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the Converting notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, AEIY II INVESTMENTS I LIMITED and AEIY II INVESTMENTS II LIMITED, prenamed and represented as stated above declare to subscribe to the five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The subscription of such shares shall be made as follows:

AEIY II INVESTMENTS I LIMITED, one share	1
AEIY II INVESTMENTS II LIMITED, four hundred ninety-nine shares	499
Total:	500

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1961, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr David Swan, banker, born in Radiert (United Kingdom) on 29 March 1969, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

(1) AEIY II INVESTMENTS I LIMITED, ayant son siège social à THE OFFICES OF PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203361,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

(2) AEIY II INVESTMENTS I LIMITED, ayant son siège social à THE OFFICES OF PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203362,

valablement représentée par Mr Alain Thill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AEIY II (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, AEIY II INVESTMENTS I LIMITED et AEIY II INVESTMENTS II LIMITED, prénommés et représentés comme dit ci-dessus, déclarent souscrire les cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

La souscription de ces parts sociales se fait de la manière suivante:

AEIY II INVESTMENTS I LIMITED, Une part sociale	1
AEIY II INVESTMENTS II LIMITED, Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
Total	500

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant A:

- M. Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Gérants B:

- M. Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- M. Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- M. David Swan, banquier, né à Radlett (Royaume-Uni) le 29 mars 1969, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W8ER, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2008, Relation GRE/2008/575. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032910/231/424.

(080034547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Royal AFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.600.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six février,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée PME CONSULTING S.à r.l, ayant son siège social à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 48.052,

ici représentée par Monsieur Guy Stamet, directeur de société, demeurant à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise, agissant en sa qualité de gérant unique de la société PME CONSULTING S.à r.l.

2) La société anonyme PROJETS & CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-6660 Born, 8, Schlassstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 94.315,

ici représentée par Monsieur Mike Hein, licencié en sciences financières et commerciales, demeurant à L-6660 Born, 8, Schlassstrooss et Monsieur Carlo Hein, gradué en informatique, demeurant à L-6686 Merttert, 35, route de Wasserbillig, agissant en leur qualité d'administrateurs de la société PROJETS & CONSEILS S.A.

3) La société anonyme PROPERTY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-6686 Merttert, 35, route de Wasserbillig, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 84.495,

ici représentée par Messieurs Carlo Hein et Mike Hein, prénommés, agissant en leur qualité d'administrateurs de la société PROPERTY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROYAL AFC S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Born/Sûre.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir les filiales, succursales, agences, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- les travaux d'études et consulting, d'aide et avis au sens le plus large du terme sur le plan industriel, commercial, social, administratif et financier, l'exploitation d'un bureau d'études, la réalisation de management universel pour l'organisation, et l'assistance d'exploitation des entreprises, le «Projectmanagement», l'assistance relative aux développements de nouvelles technologies, la description de développements stratégiques, de concepts, de brevets pour la promotion afin de s'introduire dans un marché, études d'implantation et études de marché,

- l'exploitation et la valorisation de brevets, de concepts et d'études,

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, l'administration, le contrôle et la mise en valeur par vente, achat, échange ou de toutes autres manières de ces participations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement.

Elle pourra aussi contracter des emprunts et/ou accorder à ses filiales tous concours, prêts, avances et/ou garanties, sous quelque forme que ce soit et notamment, se porter caution personnelle ou hypothécaire.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent cinq mille euros (€ 105.000,-) représenté par cent cinq (105) actions de mille euros (€ 1.000,-) chacune. Toutes les actions sont entièrement libérées.

Les actions sont au porteur.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent pas faire l'objet d'un cautionnement par un actionnaire, qu'il soit une personne physique ou une personne morale.

Art. 6. Les actions sont indivisibles. La société reconnaît, en relation avec l'exercice des droits d'actionnaires, seulement un propriétaire par action.

Si une ou plusieurs actions appartiennent à plusieurs personnes, les droits attachés à ces titres ne peuvent être exercés que si une seule personne de ce groupe ou un autre actionnaire soit mandatée à cette fin.

Art. 7.

1. Libre transmission des actions par donation et/ou par héritage.

Les actions sont librement transmissibles par donation entre vifs et/ou pour cause de mort en ligne directe entre frères, soeurs, neveux et nièces des actionnaires, sans restrictions. Toute autre cession entre vifs et/ou pour cause de mort est soumise aux conditions indiquées au point 3 ci-dessous.

2. Transfert des actions à titre onéreux entre actionnaires.

En cas de demande de transfert par l'un des actionnaires de ses actions, les autres actionnaires bénéficieront d'un droit de préemption sur ces actions proportionnellement à leur participation dans la société, à un prix agréé entre actionnaires et fixé à l'unanimité des voix présentes ou représentées lors de chaque assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice de l'année précédente («le prix agréé»).

Cette valeur sera déterminante, indépendamment de toute estimation éventuelle par les tiers, pour la cession d'actions entre actionnaires.

Cette offre se fera selon la procédure suivante:

- L'actionnaire qui a l'intention de vendre tout ou partie de ses actions doit notifier cette intention au président du conseil d'administration par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social de la société. Cette demande de cession indiquera les nom, prénom, adresse du cessionnaire et le nombre d'actions dont la cession est envisagée. Cette demande de cession vaut offre de vente.

- Le Conseil d'Administration transmettra endéans 10 (dix) jours cette information par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux autres actionnaires, qui auront un délai de 60 (soixante) jours pour notifier leur intention d'acheter le nombre d'actions au prix agréé entre actionnaires et fixé à l'unanimité des voix présentes ou représentées lors de chaque assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice de l'année précédente. Le nombre d'actions pour lequel chaque actionnaire pourra exercer son droit de préemption sera calculé comme suit:

a. selon la règle de souscription maximale soit proportionnellement à leur participation détenue dans la société suivant la formule:

$$(nA/(nT-nV))*nV$$

avec:

nA: nombre d'actions détenues par l'actionnaire-acquéreur avant l'opération,

nT: nombre total d'actions de la société,

nV: nombre d'actions offertes par l'actionnaire-vendeur

b. selon la règle de souscription restrictive en ne souscrivant qu'un nombre défini d'actions, soit un nombre inférieur au nombre d'actions auquel l'actionnaire-acquéreur aurait eu droit selon la règle de souscription maximale.

- Passé ce délai, le Conseil d'Administration informera les actionnaires intéressés à l'achat, endéans 10 (dix) jours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sur le nombre d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaire-acquéreur avec invitation de faire part dans un délai de 60 (soixante) jours de leur offre ferme d'acheter au prix agréé le nombre d'actions supplémentaires du solde d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaires-acquéreur lors de la première phase de souscription. Le nombre d'actions pour lequel chaque actionnaire pourra exercer son droit de préemption additionnel sera calculé comme suit:

a. selon la règle de souscription maximale soit proportionnellement à leur participation détenue dans la société suivant la formule:

$$(nA/(nT-nV))*nV$$

avec:

nA: nombre d'actions détenues par l'actionnaire-acquéreur avant l'opération,

nT: nombre total d'actions de la société,

nV: solde d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaire-acquéreur,

b. selon la règle de souscription restrictive en ne souscrivant qu'un nombre défini d'actions, soit un nombre inférieur au nombre d'actions auquel l'actionnaire-acquéreur aurait eu droit selon la règle de souscription maximale.

- A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le conseil d'administration convoquera endéans 30 (trente) jours une assemblée générale extraordinaire, informant les actionnaires du résultat de ces opérations.

Si toutefois un solde d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaire-acquéreur subsiste après la deuxième procédure de souscription, ce solde pourra être repris prioritairement par:

I. un ou plusieurs actionnaires-acquéreur ayant déjà souscrit lors de la procédure de préemption engagée selon la règle de souscription maximale, le nombre des actions restantes étant repris au prix agréé par un ou plusieurs actionnaires-acquéreur après avoir été réparti proportionnellement et en fonction des demandes des actionnaires-acquéreur, ces demandes ne pouvant dépasser le nombre réel du solde d'actions,

II. la société elle-même en tant qu'acquéreur potentiel des actions dans les limites des dispositions légales applicables,

III. un tiers acquéreur selon la procédure décrite sous le point 3 du présent article.

- Les cessions doivent se faire à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées comme suit: le prix agréé fixé lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice de l'année précédente, est payable au cédant en 3 (trois) tranches déphasées, distantes l'une de l'autre d'un intervalle de 3 (trois) années à raison d'un 1/3 (un tiers) du montant convenu et avec majoration d'intérêts calculés au taux EURIBOR 1 an; la première tranche étant à payer dans un délai de 60 (soixante) jours après l'accord définitif résultant de l'assemblée générale extraordinaire.

- A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires pourra décider que le prix agréé sera à payer en une seule fois selon les modalités à arrêter entre parties.

3. Transfert et cession des actions à des tiers non actionnaires.

Sous réserve des hypothèses visées sous le point 1 du présent article, les actions sont incessibles entre vifs et/ou pour cause de mort à des tiers non actionnaires sans l'accord unanime de tous les actionnaires restants.

Tout actionnaire s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que ce soit, tout ou partie de ses actions dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres actionnaires qui disposent d'un droit de préemption.

Dans ce cas, la procédure prévue au point 2 du présent article sera applicable.

Si, après réalisation de la procédure intégrale prévue au point 2 du présent article, il reste des actions mises en vente qui n'ont pas trouvé preneur au terme des procédures prévues audit point 2, celles-ci sont cessibles à des tiers aux conditions suivantes.

A. L'actionnaire-vendeur est obligé de révéler l'identité du tiers non-actionnaire au conseil d'administration qui transmet cette information par lettre recommandée avec demande d'avis de réception endéans un délai de 30 (trente) jours aux autres actionnaires.

B. Endéans 30 (trente) jours après cette notification aux actionnaires, les actionnaires sont convoqués à une première assemblée générale extraordinaire, dans laquelle une majorité d'au moins 2/3 (deux tiers) des votes des actionnaires présents ou représentés lors de cette assemblée doit être atteinte afin d'accepter l'offre du tiers.

C. En cas de vote négatif pour le tiers acquéreur, soit l'actionnaire-vendeur, soit les actionnaires restants disposent d'un délai de 60 (soixante) jours après l'assemblée générale extraordinaire pour présenter un nouveau tiers acquéreur. Si l'actionnaire-vendeur ou les actionnaires restants font usage de ce droit, la procédure des points A. à C. du présent point 3 sera de nouveau d'application.

D. Cette procédure sera à appliquer jusqu'à aboutir à un vote positif pour le tiers acquéreur, et ceci suivant la procédure prévue de l'alinéa A. à l'alinéa C. du présent point 3.

Si toutefois après trois passages, la procédure décrite ci-dessus n'aboutit pas à un vote positif pour le tiers acquéreur, les actionnaires restants sont tenus:

- soit, en premier lieu, d'acquérir les actions de l'actionnaire-vendeur au prix agréé du point 2 du présent article
- soit, en deuxième lieu, d'accepter l'offre du tiers acquéreur présentée par l'actionnaire-vendeur dans un délai de 60 (soixante) jours après la date de la dernière assemblée générale extraordinaire ayant eu à l'ordre du jour la décision relative à l'offre du tiers acquéreur.

En cas de litige relatif au transfert et/ou à la cession d'actions à des tiers non actionnaires, les droits attachés aux actions en question restent suspendus jusqu'au moment où un accord unanime concernant le transfert et/ou la cession de ces actions sera signé entre les actionnaires et le tiers non actionnaire.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration choisit un secrétaire, administrateur ou non, qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président. Une réunion du conseil d'administration doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, celui-ci désigne un autre administrateur pour présider le conseil d'administration en question. Faute de désignation d'un autre administrateur par le président, le conseil d'administration désigne l'administrateur qui préside le conseil d'administration en cause.

Les convocations à toutes les réunions du conseil d'administration sont communiquées aux administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou en cas d'accord préalable de tous les administrateurs.

La convocation indique l'heure et le lieu de la réunion et en contient l'ordre du jour.

Il peut être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, ou par tout moyen de reproduction d'un écrit, de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toutes les réunions sont tenues au siège ou à tel endroit déterminé par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, ou tout moyen de reproduction d'un écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Aucun administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins 2/3 (deux tiers) des administrateurs en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à l'exception des décisions énumérées à l'alinéa suivant et qui requièrent une majorité qualifiée d'au moins 2/3 (deux tiers) des membres présents ou représentés.

La majorité qualifiée est requise pour les décisions suivantes:

- la cession de parties essentielles de la valeur d'exploitation de la société,
- l'acquisition et la cession de biens immobiliers pour les besoins propres de la société ou de ses filiales,
- l'octroi de garanties, de cautions ou d'aval sous quelque forme que ce soit,
- la désignation d'un ou plusieurs administrateurs-délégués et la détermination de leurs attributions,
- la nomination et la révocation d'un Directeur Général et/ou de membres du comité de direction,
- la désignation de mandataires généraux ou spéciaux (fondés de pouvoir, porteurs de signatures, etc.) ainsi que la détermination de leurs pouvoirs,
- la proposition de nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la société,
- tout accord de coopération industrielle ou commerciale entre un tiers d'une part et la société d'autre part, d'une durée supérieure à 2 (deux) ans et à l'exclusion des accords conclus dans le cadre de la gestion courante de la société et/ou de ses filiales,
- la conclusion et/ou le renouvellement d'accords d'intéressement d'entreprises avec les salariés de la société et/ou de ses filiales,
- la détermination du vote de la société en tant qu'actionnaire ou associé dans toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire de ses filiales et sur tous les points figurant à l'ordre du jour de telles assemblées.

Les décisions suivantes à prendre par le conseil d'administration requièrent en outre une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité qualifiée indiquée à l'article 18 des statuts:

- la détermination et l'adoption du budget annuel du prochain exercice (au plus tard dans le mois précédent la clôture de l'exercice en cours), incluant notamment les investissements à réaliser et la révision semestrielle du budget,
- l'acquisition et la cession d'immobilisations réalisées par la société non incluses dans le budget approuvé et entraînant un dépassement de plus de 10% du budget d'investissement en cumulé sur l'année,
- toute décision autorisant le conseil d'administration à acquérir, aliéner, transférer, apporter, échanger et entreprendre toutes autres opérations de disposition généralement quelconques de toute participation prise ou à prendre par la société et/ou de tout immeuble acquis ou à acquérir par la société.

En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs équivaut à une décision adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une même résolution, et peuvent être exprimées par écrit ou tout moyen de reproduction d'un écrit.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration sont approuvés par le conseil d'administration. Ils sont signés par tous les membres présents aux séances, et envoyés en copie à tous les administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués, qui peuvent à tout moment être révoqués ou démis de leurs fonctions par le conseil d'administration.

Les délégués à la gestion journalière ont les pouvoirs qui leur sont délégués par résolution du conseil d'administration.

Il peut également désigner des mandataires généraux ou spéciaux ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée:

- En toutes circonstances et sans limitation par les signatures conjointes de trois membres du conseil d'administration, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

- Par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée dans le cadre de cette gestion journalière.

- Par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites de ce pouvoir.

- Dans ses rapports avec les administrations publiques, par les signatures conjointes de deux administrateurs pour les actes ayant trait aux échanges d'informations avec les administrations.

- Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration en fonction.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils sont rééligibles.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Les assemblées générales sont convoquées par avis de convocation qui doit être donné au moins 15 (quinze) jours à l'avance. La convocation doit reproduire l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en personne ou en désignant par écrit, ou tout moyen de reproduction d'un écrit, un mandataire qui doit être un actionnaire.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Le président du conseil d'administration préside les assemblées générales des actionnaires.

En cas d'absence du président, celui-ci désigne un autre administrateur et/ou actionnaire pour présider l'assemblée générale en question.

Faute de désignation d'un autre administrateur et/ou actionnaire par le président, les actionnaires présents désignent l'actionnaire qui préside l'assemblée générale.

Le président de l'assemblée générale désigne le secrétaire.

L'assemblée générale élit un ou plusieurs scrutateurs.

Le président, le secrétaire et le ou les scrutateurs forment le bureau de l'assemblée.

Les délibérations des assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal qui comprend les résolutions prises, les nominations faites ainsi que les déclarations que les actionnaires peuvent demander de faire acter. La liste de présence des actionnaires présents ou représentés restera annexée au procès-verbal.

Les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau ainsi que par tout actionnaire demandant de le signer.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par le président de l'assemblée générale et le secrétaire.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix. L'assemblée générale des actionnaires délibère conformément aux conditions de quorum et de majorité indiquées ci-après.

L'assemblée générale ne peut délibérer et agir valablement que si au moins 3/4 (trois quarts) des actions sont présentes ou représentées. A défaut de quorum lors d'une première assemblée, une seconde assemblée ayant le même ordre du jour et convoquée conformément à la loi, pourra délibérer valablement sans conditions de quorum de présence.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'exception des décisions énumérées à l'alinéa suivant et qui requièrent l'unanimité des actions présentes ou représentées.

L'unanimité est requise pour les décisions suivantes:

- toute décision de modifications des statuts, à l'exception de celles prévues par l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915;

- les décisions de cession à un tiers de tout ou partie du capital de la société conformément à l'article 7 des statuts,

- les décisions de fusion, d'apport partiel d'actifs et de changement total ou partiel d'activité de la société,

- la détermination et l'adoption du budget annuel du prochain exercice (au plus tard dans le mois précédent la clôture de l'exercice en cours), incluant notamment les investissements à réaliser et la révision semestrielle du budget,

- l'acquisition et la cession d'immobilisations réalisées par la société non incluses dans le budget approuvé et entraînant un dépassement de plus de 10% du budget d'investissement en cumulé sur l'année,

- toute décision autorisant le conseil d'administration à acquérir, aliéner, transférer, apporter, échanger et entreprendre toutes autres opérations de disposition généralement quelconques de toute participation prise ou à prendre par la société et/ou de tout immeuble acquis ou à acquérir par la société.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2008. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

2. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

3. Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1) PME CONSULTING S.à.r.l, préqualifiée	35	35.000,-
2) PROJETS & CONSEILS S.A, préqualifiée	35	35.000,-
3) PROPERTY MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., préqualifiée	35	35.000,-
Total	105	105.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinq mille euros (105.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont estimés à trois mille deux cents euros (€ 3.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 (deux mille douze):

1. Monsieur Guy Stamet, directeur de société, né à Luxembourg le 17 juillet 1959, demeurant à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise.

2. Monsieur Carlo Hein, gradué en informatique, né à Grevenmacher le 30 novembre 1966, demeurant à L-6686 Mertert, 35, route de Wasserbillig.

3. Monsieur Mike Hein, licencié en sciences commerciales et financières, né à Luxembourg le 13 mars 1964, demeurant à L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Mike Hein, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 (deux mille douze):

Madame Chantal Zimmer, employée privée, née à Esch-sur-Alzette le 1^{er} avril 1964, demeurant à L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.

Réunion du Conseil d'Administration

Les administrateurs Monsieur Guy Stamet, Monsieur Mike Hein et Monsieur Carlo Hein, prénommés, se sont constitués en réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Monsieur Carlo Hein est nommé administrateur-délégué de la société et partant il est chargé de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

L'administrateur-délégué engage la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Hein, G. Stamet, M. Hein, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2008. Relation: GRE/2008/995. — Reçu 525 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 février 2008.

J. Gloden.

Référence de publication: 2008032162/213/379.

(080033696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Luna Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.518.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 15 janvier 2008

1) Monsieur Brian Anthony McMahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée (en remplacement de Monsieur Pascal Claude Robert Leclerc, démissionnaire).

2) Le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, nommée en tant que personne chargée du contrôle des comptes, est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUNA HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032231/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

ICT - Auction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 105.935.

—
Hans Gunnar Davidsson, domicilié au 202 Pond Bluff Way, Cary, NC 27513 USA, a démissionné de son mandat de gérant avec effet en date du 18 janvier 2008.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032294/631/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Colonnes Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.724.

—
In the year two thousand and seven, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ESSEXWAY INVESTMENTS S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.113, here represented by Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 20 December, 2007.

A copy of said proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of COLONNES INVESTMENT S. à r.l., having its registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.724, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 3rd December, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 288 on 11th March, 2004 (the Company);
- the capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) each;
- the sole shareholder of the Company has decided to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
- the sole shareholder of the Company has decided to appoint TRINITY CENTURY CORP, with registered office in BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama, as liquidator; and
- the sole shareholder of the Company has decided to dispense the liquidator from drawing up a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers and particularly those set forth in article 144 and following of the law of August, 1915 on commercial companies, to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more agents with respect to specific acts or deeds;
- the sole shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente en un décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ESSEXWAY INVESTMENTS, S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 100.113, ici représentée par Mr Raymond Thill, maître en droit, résident professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de COLONNES INVESTMENT S. à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.724, constituée suivant acte du notaire Jean Seckler, résidant à Junglinster, en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 288 du 11 mars 2004 (la Société);
- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
- l'associé unique de la Société a décidé de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
- l'associé unique de la Société a décidé de nommer comme liquidateur TRINITY CENTURY CORP, ayant son siège social à BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, République de Panama;
- l'associé unique de la Société a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et qu'il pourra se référer aux documents comptables, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et particulièrement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur. Le

liquidateur pourra, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents pour des opérations ou actes spécifiques;

- l'associé unique accorde entière décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, LAC/2008/1093. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008032912/5770/80.

(080034363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Baninter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.469.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires
et par le conseil d'administration en date du 28 décembre 2007*

1. Monsieur André Wilwert a démissionné de ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Monsieur Eric Magrini a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Monsieur Gérard Matheis a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

6. Monsieur Eric Magrini, prénommé, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BANINTER S.A

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008032341/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07734. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

SOF-VII European Hotel Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.704.

—
Par résolution signée en date du 22 janvier 2008, l'associé unique a nommé Monsieur Franck Hebrard, avec adresse au 6, rue Laval, F-92210 Saint Cloud, France, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031268/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Alpinex Long/Short Global Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.645.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2007, de Monsieur Harald Wanke, en tant qu'Administrateur et Président,
- d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2007, de Monsieur Anton Kirchmair, en tant qu'Administrateur,
- d'accepter la nomination, avec effet au 31 décembre 2007, de Monsieur Dennis de Jong, ALPINEX ASSET MANAGEMENT AG, Zaunergasse 1-3, A-1030 Vienne, en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2008032232/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Riverwells Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.299.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 1^{er} février 2008 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1.- Monsieur Stef Oostvogels a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2007;
- 2.- Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968, à Pétange, Luxembourg, demeurant à L-4965 Clemency, 29, rue de Sélange, est nommé administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2008 pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 février 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008032305/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08856. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Desmo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.619.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 11 janvier 2008, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.133, à LORITO VENTURE CAPITAL PCC LIMITED, société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au 22, Smith Street, St. Peter Port, GY1 2JQ Guernsey, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 47.555.

Depuis le 11 janvier 2008, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de DESMO INVESTMENTS S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par LORITO VENTURE CAPITAL PCC LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008032234/7491/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Harvest CLO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.786.

—
EXTRAIT

I. Suite à la modification de la forme juridique de K.P.M.G. AUDIT, société civile en une société à responsabilité limitée, lors de l'assemblée générale extraordinaire de cette dernière, tenue en date du 1^{er} octobre 2004 par-devant M^e Gérard Lecuit, dont acte publié au Mémorial C sous le numéro 1311, la dénomination de la personne chargée du contrôle des comptes et son numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, doivent être rectifiés comme suit:

1. Dénomination ou raison sociale:

K.P.M.G. AUDIT, société civile doit être remplacée par KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée.

2. Numéro d'immatriculation:

Le numéro E397 doit être remplacé par le numéro B-103.590.

II. Suite à l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en son siège en date du 6 juin 2007, les actionnaires ont décidé (i) de résilier le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT avec effet immédiat au 6 juin 2007 et (ii) de nommer KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée au capital social de EUR 25.000,-, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-103.590, réviseur d'entreprise pour une durée déterminée du 6 juin 2007 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008032276/805/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Last Machine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 90.744.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 18 décembre 2007, que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, le mandat d'administrateur et de président de Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, ayant son adresse privée au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007.

- Madame Sylvie Abtal-Cola, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et Monsieur Richardus Brekelmans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Patrick Lorenzato et de Monsieur Camille Paulus. Leurs mandats arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007.

- Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, ayant son adresse privée au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué de la société. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032291/751/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03316. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

N.S.D. Nouvelle Société de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 100.825.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 4 janvier 2008, que:

- les mandats d'administrateur et de président de Monsieur Massimo Longoni, Conseiller économique, ayant son adresse privée au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007.

- Madame Sylvie Abtal-Cola et Monsieur Richardus Brekelmans, tous deux employés privés ayant leur adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Camille Paulus et de Monsieur Patrick Lorenzato. Ces mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007.

Luxembourg le 4 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032288/751/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Luxservices Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.142.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 7 novembre 2007 que les mandats des administrateurs sont prolongés pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Le conseil se compose par:

- Monsieur Romain Hilbert, administrateur, demeurant à L-9395 Tandel, 6, Veianerstrooss;
- Monsieur Thierry Hellers, administrateur, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
- Monsieur Johann Thiel, administrateur, demeurant à D-54331 Oberbillig, 11, Lerchenweg;

Est nommé nouveau commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 en remplacement de la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au RCSL sous le numéro B 63.836, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008032257/7262/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Crescendo Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 107.693.

En date du 31 janvier 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 15 octobre 2007 de Melle Isbelda Gouvinhas avec adresse au 2, rue Neuve, L-7239 Bereldange de son mandat d'Administrateur de la Société.

- d'accepter la nomination avec effet au 15 octobre 2007 de M. Keimpe Reitsma avec adresse au 57A, rue du Gruenewald, L-7392 Asselscheuer, en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au courant de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008032250/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Gramuglia-Boutet, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Gramuglia-Boutet S.e.n.c.).

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 11, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 116.521.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2008032268/212/13.

(080033761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Moynesque Vignoble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 69.811.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 12 octobre 2007, que:

- les mandat d'administrateurs de M. Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Mr Johan Dejans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, et de Mr Richard Brekelmans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 12 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032293/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pargestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.706.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 25 février 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé au siège social le 25 février 2008, que:

L'assemblée accepte les démissions avec effet immédiat des administrateurs suivants:

a. Monsieur Serge Atlan, demeurant 17, rue de Luxembourg à 5402 Assel de ses postes d'administrateur et administrateur-délégué,

b. la société DUNDAS COMPANY S.A. ayant son siège social Road Town Tortola à British Virgin Islands de son poste d'administrateur.

L'assemblée nomme en remplacement à compter de ce jour et pour une période de six ans,

c. Monsieur Jean-Marc Thys demeurant 3, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg, au poste d'administrateur et administrateur-délégué,

d. Monsieur Marc Gilson demeurant 25, rue Remich, L-5250 Sandweiler, en qualité d'administrateur pour une période de six ans.

L'assemblée délègue la gestion journalière à Monsieur Jean-Marc Thys.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008032286/1102/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Venere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.187.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 février 2008

Résolution

L'assemblée ratifie à titre formel, la cooptation de Madame Emanuela Corvasce décidée par le conseil d'administration en la réunion du 21 septembre 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007/2008 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Mantero Maurizio, employé, demeurant à Como (Italie), président;
- M. Lepage Jonathan, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur;
- Mme Corvasce Emanuela, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur;

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008032343/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08279. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Tootal Silk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.186.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 février 2008

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007/2008 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Luigi Turconi, employé, demeurant à Como (Italie), président;
- M. Jonathan Lepage, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur;
- M. Sébastien Schaack, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur;

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008032342/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Tone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.493.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 28 janvier 2008

Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Veuillez noter que Madame Juliette Lorang demeure au L-5290 Neihaischen, 19, Kuschteewee.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TONE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008032340/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07732. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Société Luxembourgeoise Chanzy Pardoux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 1A, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 73.871.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 6 février 2008 que:

1. Monsieur Dominique Massonneau a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat;
2. Monsieur Denis Elbel, né le 26 juin 1952 à Strasbourg, France, demeurant au 11, rue des Bleuets, F-67370 Pfetisheim, a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032307/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08842. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Cambenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.241.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 février 2008 que le mandat du commissaire aux comptes suivant a été renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans:

- Monsieur Valère Claeys, né le 28 avril 1930 à Sijsele (Belgique), demeurant au 250, Brusselsesteenweg, B-1840 Zemst-Eppegem, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032306/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Tinkerbell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 135.448.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 26 février 2008 que:

- PALLISTER HOLDINGS LIMITED cède ses 500 parts sociales à OPENSKY PROJECT INVESTMENTS B.V., Schipol Boulevard 221, 1118 BH Luchthaven Schipol, société enregistrée au registre Kamer van koophandel voor Amsterdam sous l'immatriculation N ° 34282270.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032300/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08863. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Oscars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 127.183.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission du 1^{er} mars 2008 que Monsieur Olivier Beaujean, informaticien, demeurant au 46B, rue du 9 mai 1944, L-2112 Howald, a démissionné de son poste d'administrateur avec, effet au 3 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour extrait

O. Beaujean

Référence de publication: 2008032298/8720/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00525. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Eurodom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 80.684.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 25 février 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé au siège social le 25 février 2008, que:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Serge Atlan demeurant 17, rue de Luxembourg à L-5402 Assel, de ses postes d'administrateur et administrateur-délégué au sein de la société avec effet immédiat.

L'assemblée nomme Monsieur Jean-Marc Thys demeurant 3, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg, en qualité d'administrateur et administrateur-délégué pour une période de six ans.

L'assemblée délègue la gestion journalière à Monsieur Jean-Marc Thys.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008032282/1102/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08265. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Rodio Sprink-Lux Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 3, rue de Nothomb.

R.C.S. Luxembourg B 116.943.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 mai 2007 que la FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917, est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers et inscrite au RCSL sous le numéro B 63.836 démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l. LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008032258/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

AP Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5424 Gostingen, 11A, rue du Relais.

R.C.S. Luxembourg B 114.420.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 4 mai 2007 que la FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917, est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers et inscrite au RCSL sous le numéro B 63.836, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIÉS S.à r.l. LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008032255/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Exival Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 12.398.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 septembre 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 225 du 6 novembre 1974. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 17 octobre 1975, publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 14 du 23 janvier 1976 et C N ° 26 du 10 février 1976 et en date du 29 mai 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 220 du 21 septembre 1979. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 146 du 6 mars 1999. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 254 du 10 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

EXIVAL HOLDING

Signature

Référence de publication: 2008033157/546/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07737. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Moury-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 19.368.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 113 du 28 mai 1982. Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 27 avril 1982, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 181 du 28 juillet 1982, en date du 23 février 1987, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 167 du 4 juin 1987, en date du 15 janvier 1988, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 107 du 23 avril 1988, et en date du 29 novembre 1988, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 65 du 15 mars 1989. Enfin, les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en MOURY-FINANCE, suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 2 456 du 30 décembre 2006 et C N ° 226 du 22 février 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

MOURY-FINANCE

Signature

Référence de publication: 2008033155/546/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07721. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Immobilière Doris, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 576.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 85.636.

Société à responsabilité limitée constituée originellement sous la forme d'une société civile au nom de S.C.I. DORIS suivant acte établi sous seing privé, en date du 29 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 190 du 9 mai 1992. Les statuts et notamment la forme juridique et la dénomination sociale ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 711 du 8 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

IMMOBILIERE DORIS

Signature

Référence de publication: 2008033154/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07742. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.
